



15ème législature

Question N° : 27574	De Mme Caroline Fiat (La France insoumise - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse >Consignes et mesures prises pour les assistantes maternelles - Coronavirus	Analyse > Consignes et mesures prises pour les assistantes maternelles - Coronavirus.
Question publiée au JO le : 17/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les consignes à suivre et les mesures prises pour les assistantes maternelles dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus. La plupart des assistantes maternelles qui travaillent à leur domicile continuent d'accueillir des enfants. Néanmoins, plusieurs parents ayant pu obtenir un arrêt pour leur enfant, certaines assistantes maternelles voient les effectifs d'enfants dont elles s'occupent diminuer. A l'inverse, avec la fermeture des crèches et établissements scolaires à venir, elles risquent d'être sur-sollicitées. Aussi, certaines assistantes maternelles, se sentant particulièrement exposées et par crainte de contribuer à la propagation de l'épidémie, ont d'ores et déjà préféré arrêter de travailler. Les consignes adressées par les ARS aux assistantes maternelles sont parfois confuses et contradictoires. Elle se fait donc le relais de leurs inquiétudes et lui demande des éclaircissements sur les consignes à suivre et les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour les aider à faire face à ces aléas : information, indemnisation.